



RAPPORT ANNUEL 2015-2016



Collège
d'Alma

MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Madame Hélène David
Ministre responsable de l'Enseignement supérieur
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

C'est avec plaisir que nous vous transmettons le rapport annuel 2015-2016 du Collège d'Alma, lequel témoigne des principales actions réalisées dans le cadre de notre plan stratégique 2014-2017. Ce dernier a été adopté en mai 2014 et repose sur cinq orientations stratégiques et 22 objectifs spécifiques.

Le présent rapport annuel fait la démonstration de tous nos efforts pour offrir des programmes de formation de qualité, et ce, dans un contexte de transition. Au Collège d'Alma, tout le personnel travaille à la réussite des élèves, ce qui fait que nos taux se situent, d'année en année, au-dessus de la moyenne québécoise. Grâce à cet engagement de tous les instants, nous avons su maintenir d'excellents services pédagogiques et de soutien à la réussite de nos élèves.

Depuis quelques années, le Collège d'Alma fait face à une situation budgétaire extrêmement difficile qui se reflète par un solde de fonds déficitaire de 2 334 214 M\$ au 30 juin 2016. Toutefois, nous sommes heureux de présenter un bilan financier positif pour 2015-2016 avec un excédent des revenus sur les charges de 237 618 \$. Ici, il est important de rappeler qu'il est le résultat de la détermination et de la collaboration de tous les membres du personnel du Collège, qui travaillent à relever quotidiennement le défi d'un redressement financier très important. Même si beaucoup d'efforts restent à faire pour constituer un solde de fonds positif, nous sommes convaincus d'être sur la bonne voie.

Le début de l'année scolaire 2015-2016 a été marqué par l'arrivée de la première cohorte du tout nouveau programme d'études collégiales (DEC) en Technologies sonores. L'importante contribution financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a permis l'aménagement d'un studio d'enregistrement de calibre mondial, à la fine pointe des dernières technologies. Par la même occasion, des améliorations importantes ont été apportées aux locaux du programme d'Arts visuels, plus communément appelé Arts et technologies informatisées (ATI).

Devant la baisse démographique à laquelle les établissements d'enseignement font face, les efforts concertés du Comité régional de recrutement international et d'intégration (CRRII) ont permis à notre collège d'accueillir 16 élèves internationaux à l'hiver 2016.

Du côté de la formation continue, EXPERTIS poursuit sa belle lancée avec une 4^e cohorte en Protection de la faune et l'offre de sept autres programmes d'attestation d'études collégiales (AEC) durant la dernière année.

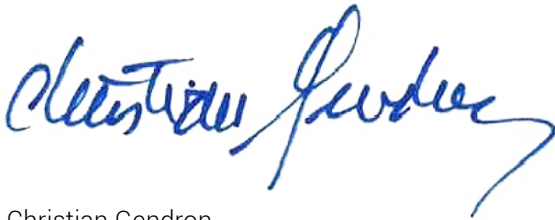
Avec Agrinova, son centre collégial de transfert de technologie (CCTT) en agriculture, le Collège a confirmé son leadership dans ce créneau d'expertise. En 2015-2016, avec 176 mandats d'innovation et une hausse de 25 % des revenus de recherche, notre CCTT a obtenu son premier projet RI-FCI du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) et de la Fondation canadienne pour l'innovation d'une durée de cinq ans et doté d'un budget de 4,8 M\$. Une troisième année de surplus financier a permis de combler le déficit accumulé plus rapidement que prévu. L'année 2015-2016 a permis d'enregistrer un excédent de 189 656 \$.

En terminant, il est important de souligner l'implication et la collaboration des membres du conseil d'administration du Collège d'Alma. Tout au long de l'année, ils ont démontré un grand engagement envers notre établissement d'enseignement, notamment dans ce contexte de transition. Le conseil d'administration a procédé à deux affichages pour le poste de direction générale. L'intérim a été assuré par le directeur des études, que nous remercions.

Vous assurant de notre entière collaboration, nous vous prions, Madame la Ministre, d'accepter nos salutations distinguées.

Le président du conseil d'administration,

La directrice générale,



Christian Gendron



Josée Ouellet

TABLE DES MATIÈRES

Mission et valeurs du Collège d'Alma.....	6
Bilan de l'année 2015-2016 – Plan stratégique 2014-2017	7
Quelques statistiques	16
L'effectif scolaire.....	16
La réussite des élèves	17
Le personnel.....	20
Gestion financière	21
Les états financiers.....	22
Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État.....	22
Instances.....	23
Le conseil d'administration et le comité exécutif	23
La commission des études	23
EXPERTIS Formation continue	24
Agrinova, centre collégial de transfert de technologie.....	25
Code d'éthique et de déontologie des administrateurs du Collège d'Alma	26

Le Collège d'Alma offre une formation collégiale unique et un milieu de vie stimulant qui favorisent des apprentissages aux effets durables. Il soutient ainsi le développement de compétences professionnelles et personnelles nécessaires à l'émergence d'individus qualifiés, créatifs et responsables. Il contribue à l'enrichissement de la collectivité par son leadership, son expertise et ses services.

Les valeurs adoptées par le conseil d'administration sont :

INNOVATION

Le personnel et les élèves adoptent une attitude créative, audacieuse et innovante pour la réussite, la persévérance scolaire et le soutien à leur communauté d'appartenance.

ENGAGEMENT

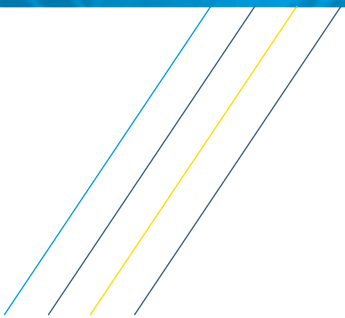
Le personnel et les élèves sont guidés par leur volonté d'assurer une présence de qualité en s'impliquant, en se mobilisant et en agissant avec intégrité, honnêteté et loyauté en faveur de leur établissement.

RESPECT

Le personnel et les élèves font preuve de civilité et valorisent la diversité (opinion, clientèle, culture, etc.) de même que l'établissement d'un climat favorisant l'ouverture, la collégialité et le développement durable.

RESPONSABILISATION INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE

Conscients de leur capacité d'agir sur le bien-être collectif, le personnel et les élèves partagent la responsabilité de réussir et de faire de l'établissement un milieu de vie accueillant et stimulant.



BILAN DE L'ANNÉE
2 0 1 5 / 2 0 1 6
PLAN STRATÉGIQUE
2 0 1 4 / 2 0 1 7

Les actions qui ont marqué cette deuxième année de mise en œuvre du Plan stratégique 2014-2017 du Collège d'Alma ont contribué sans conteste à la réalisation de notre mission éducative, et ce, grâce au soutien et à la collaboration de tous les membres du personnel.

ORIENTATION 1

ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DU PLEIN POTENTIEL DE CHAQUE ÉLÈVE ET LA RÉUSSITE DE SON PROJET DE FORMATION

DOMAINE : RÉUSSITE SCOLAIRE

Objectif 1 - Chaque année, maintenir des taux de réussite aux cours et à l'épreuve uniforme de français de même que les taux de persévérance et de diplomation des élèves en formation régulière encore au-dessus de la moyenne québécoise.

ACTIONS RÉALISÉES	RÉSULTATS ATTEINTS
<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite du suivi des tableaux de bord de réussite. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Des rencontres pour expliquer les résultats des tableaux de bord ont été effectuées dans plusieurs départements. Indicateurs non disponibles.
<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des taux de réussite, de persévérance et de diplomation au-dessus de la moyenne. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réussite à la première session (cohorte 2015) : écart positif de 6,6 points avec le taux québécois de 81,1 %. ✓ Persévérance (cohorte 2014) : écart positif de 3,5 points avec le taux québécois de 77,9 %.
<ul style="list-style-type: none"> • Analyse de la pertinence de l'ensemble des mesures d'aide à la réussite. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Onze différentes mesures d'aide offertes par le Collège ont été analysées et un plan d'action sera mis en place en 2016-2017.

Objectif 2 - Chaque année, maintenir les taux moyens d'obtention d'un diplôme de 2011 dans un programme crédité de formation continue.

ACTIONS RÉALISÉES	RÉSULTATS ATTEINTS
<ul style="list-style-type: none"> • Rencontres individuelles de tous les élèves. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Taux de diplomation en 2015 à 76 %, soit un écart positif de 7 points de pourcentage avec le taux moyen de 2010-2011.
<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'utilisation de Col.NET pour le suivi des dossiers des élèves (présences et évaluations). 	

DOMAINE : SOUTIEN AUX PROJETS DE FORMATION DES ÉLÈVES

Objectif 3 - Chaque année, maintenir la qualité d'encadrement des élèves et les mesures d'intervention auprès des élèves à risque.

ACTIONS RÉALISÉES	RÉSULTATS ATTEINTS
<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de l'amélioration de l'offre des services adaptés. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 93 élèves à l'automne 2015 et 96 à l'hiver 2016 ont bénéficié des services adaptés.

DOMAINE : QUALITÉ DE LA VIE ÉTUDIANTE

Objectif 4 - Chaque année, maintenir la qualité des activités étudiantes.

ACTIONS RÉALISÉES	RÉSULTATS ATTEINTS
<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de l'analyse de l'offre des activités parascolaires. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un sondage a été effectué à l'automne 2015. À la suite des résultats, une équipe d'improvisation et une ligue intramurale de hockey ont été ajoutées à la liste des activités en plus de divers autres changements dans celles existantes.
<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de l'autofinancement des activités sportives. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ De nouvelles activités, notamment un Raid urbain et un souper spaghetti, ont été organisées pour aider au financement des activités sportives.



ORIENTATION 2

ENRICHIR L'OFFRE DE FORMATION PAR DES APPROCHES PÉDAGOGIQUES ADAPTÉES ET INNOVANTES AINSI QUE D'AVANTAGE DE PROGRAMMES QUI DISTINGUENT LE COLLÈGE

DOMAINE : COURS ET PROGRAMMES

Objectif 5 - D'ici 2017, poursuivre la bonification de la carte des programmes en vue d'obtenir l'autorisation de donner de nouveaux programmes en formation régulière.

ACTIONS RÉALISÉES	RÉSULTATS ATTEINTS
<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de l'implantation du programme de Technologies sonores avec l'accueil de la première cohorte. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Il y a actuellement 17 élèves encore inscrits dans la première cohorte.
<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite des représentations pour l'obtention d'un éventuel DEC en pharmacie. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le Collège d'Alma a réitéré au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur sa volonté d'obtenir un éventuel DEC en pharmacie pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Objectif 6 - D'ici 2017, renforcer, bonifier et diversifier l'offre de formation continue créditée et sur mesure.

ACTIONS RÉALISÉES	RÉSULTATS ATTEINTS
• Offre, avec les autres cégeps de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, d'un programme en Bureautique.	✓ 7 AEC offertes en 2015-2016 (objectif de 6).
• Poursuite du développement de la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC).	✓ Les travaux de mise à niveau des outils d'évaluation se sont poursuivis en 2015-2016. Toutefois, le nombre de dossiers réalisés est en deçà de l'objectif prévu.
• Poursuite de la croissance des activités du Service aux entreprises.	✓ Augmentation de 26 % du volume d'affaires.

Objectif 7 - D'ici 2017, développer une approche d'assurance qualité pour chaque programme en fonction des besoins émergents et des particularités qui démarquent le Collège.

ACTIONS RÉALISÉES	RÉSULTATS ATTEINTS
• Poursuite de la mise en place d'un système d'assurance qualité.	✓ Implantation d'un outil de gestion des programmes d'études.
• Mise à jour du programme Techniques d'intervention en milieu carcéral.	✓ Le programme a été révisé.

DOMAINE : PÉDAGOGIE

Objectif 8 - D'ici 2016, établir les priorités d'intégration pédagogique des technologies de l'information et des communications (TIC).

ACTIONS RÉALISÉES	RÉSULTATS ATTEINTS
• Poursuite des travaux du comité sur les TIC.	✓ Le comité a déposé son rapport et un plan d'action le 20 avril 2016. 8 recommandations et 5 suggestions ont été faites. Le suivi s'effectuera en 2016-2017.

Objectif 9 - D'ici 2017, maintenir et développer dans tous les programmes des stratégies pédagogiques qui placent les élèves en situation concrète d'apprentissage et les amènent à mieux intégrer leurs savoirs (approche terrain dans le projet éducatif).

ACTIONS RÉALISÉES	RÉSULTATS ATTEINTS
• Maintien des passerelles entre les activités pédagogiques et les activités parascolaires.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 37 élèves en stage ATE. ✓ 74 élèves en mobilité étudiante. ✓ 342 élèves ayant reçu une attestation pour le Profil en développement durable.

ORIENTATION 3

ÉLARGIR LA CLIENTÈLE ET LE RAYONNEMENT DU COLLÈGE

DOMAINE : RECRUTEMENT DE CLIENTÈLE

Objectif 10 - D'ici 2017, augmenter la clientèle du Collège d'Alma par rapport à celle de l'automne 2013.

ACTIONS RÉALISÉES	RÉSULTATS ATTEINTS
<ul style="list-style-type: none"> • Début des travaux du comité de recrutement, de publicité et de valorisation des programmes. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Au régulier, le Collège a enregistré une baisse de clientèle de 3,5 % par rapport à 2014-2015. ✓ En formation continue créditée, la clientèle a augmenté de 6,9 % comparativement à 2014-2015. ✓ Le comité a amorcé ses travaux, et un rapport est attendu à l'automne 2016. Le comité régional de recrutement international et d'intégration (CRRII) a déposé un nouveau plan d'action au printemps 2016. Le suivi s'effectuera en 2016-2017.

DOMAINE : CONSOLIDATION DU POSITIONNEMENT

Objectif 11 - D'ici 2017, maintenir la notoriété du Collège et accroître celle d'EXPERTIS Formation continue.

ACTIONS RÉALISÉES	RÉSULTATS ATTEINTS
<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de la diffusion des réalisations et des succès des élèves et du personnel. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Intensification de la diffusion des réalisations et des succès des élèves et du personnel, notamment dans les médias sociaux.
<ul style="list-style-type: none"> • Représentation au conseil d'administration des Jeux du Québec de l'hiver 2017. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le directeur des études et la directrice adjointe des études aux services aux élèves siègent au conseil d'administration de la 52^e Finale des Jeux du Québec comme représentants du Collège d'Alma.
<ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour des ententes de partenariat avec la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean et avec la Ville d'Alma. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un inventaire des ententes et des partenariats a été réalisé.

Objectif 12 - Chaque année, établir dans chaque département un plan de valorisation de son expertise.

ACTIONS RÉALISÉES	RÉSULTATS ATTEINTS
<ul style="list-style-type: none"> • Début des travaux du comité de recrutement, de publicité et de valorisation des programmes. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le comité a amorcé ses travaux, et un rapport est attendu à l'automne 2016.

DOMAINE : RECHERCHE APPLIQUÉE

Objectif 13 - D'ici 2017, renforcer et promouvoir la recherche appliquée et le transfert de connaissances, notamment par le centre collégial de transfert de technologie (CCTT), Agrinova.

ACTIONS RÉALISÉES	RÉSULTATS ATTEINTS
<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite du développement de projets de recherche soutenus par le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG). 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 46 nouveaux projets de recherche financés par le CRSNG ont été obtenus en 2015-2016 et 30 projets se sont poursuivis dans l'année.
<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite du développement de projets de recherche soutenus par le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies (FQRNT). 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Il y a eu 2 projets FQRNT en 2015-2016. Un nouveau projet a été accepté pour 2016-2017 pour un enseignant-chercheur. Deux bourses d'initiation à la recherche ont aussi été octroyées à des élèves pour 2016-2017.

ORIENTATION 4

DÉVELOPPER UN ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL STIMULANT ET PROPICE À L'ENGAGEMENT, AU MAINTIEN DE L'EXPERTISE ET AU TRAVAIL D'ÉQUIPE.

DOMAINE : RECRUTEMENT ET INTÉGRATION DU NOUVEAU PERSONNEL

Objectif 14 - D'ici 2017, améliorer les mécanismes de dotation et d'intégration du nouveau personnel.

ACTIONS RÉALISÉES	RÉSULTATS ATTEINTS
<ul style="list-style-type: none"> • Consolidation du mécanisme d'accueil en concertation avec les départements et les services. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Bien qu'il y ait eu des améliorations des mécanismes d'accueil, une procédure plus explicite devra être mise en place.

DOMAINE : RECONNAISSANCE, SOUTIEN ET DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

Objectif 15 - D'ici 2017, maintenir un climat de travail constructif qui favorise la communication et la mobilisation dans un contexte de changement continu et de redressement financier.

ACTIONS RÉALISÉES	RÉSULTATS ATTEINTS
<ul style="list-style-type: none"> • Révision du Règlement sur les conditions de vie au Collège d'Alma. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La révision du règlement a été effectuée. Le projet de modifications sera proposé au conseil d'administration pour adoption.

Objectif 16 - D'ici 2017, actualiser les politiques de gestion et de développement des ressources humaines dans un esprit de valorisation de l'expertise, de mobilisation, d'équité et d'optimisation.

ACTIONS RÉALISÉES	RÉSULTATS ATTEINTS
<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de la révision des mandats des comités de gestion des ressources humaines. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le mandat du comité de harcèlement a été révisé.
<ul style="list-style-type: none"> • Révision de la Politique sur le harcèlement et la violence. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La politique a été révisée et le projet sera proposé au conseil d'administration pour adoption.
<ul style="list-style-type: none"> • Finalisation des procédures de perfectionnement du personnel de soutien et du personnel professionnel. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les travaux sont en cours de réalisation avec les comités.

ORIENTATION 5

RENFORCER L'EFFICACITÉ ORGANISATIONNELLE, TECHNOLOGIQUE ET FINANCIÈRE DU COLLÈGE DANS UN CONTEXTE DE REDRESSEMENT

DOMAINE : COMMUNICATION INTERNE

Objectif 17 - D'ici 2016, améliorer les mécanismes de communication interne.

ACTIONS RÉALISÉES	RÉSULTATS ATTEINTS
<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de la révision du plan de mesures d'urgence incluant la réalisation d'exercices appropriés. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La révision est en cours de réalisation. L'exercice d'évacuation a été réalisé à l'automne 2015 dans un temps très satisfaisant.

DOMAINE : AMÉNAGEMENT

Objectif 18 - D'ici 2017, établir et mettre en œuvre un plan d'amélioration de certains plateaux d'enseignement et espaces de travail, en collaboration avec les équipes concernées.

ACTIONS RÉALISÉES	RÉSULTATS ATTEINTS
<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement des pavillons Curé-Lavoie et Saint-Jude en lien avec l'implantation du DEC en Technologies sonores. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les travaux ont été finalisés à l'automne 2015. L'inauguration a eu lieu le 28 janvier 2016.
<ul style="list-style-type: none"> • Relocalisation des archives corporatives du Collège. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les archives ont été relocalisées à la bibliothèque dans un environnement adéquat et sécuritaire.
<ul style="list-style-type: none"> • Préparation des plans et devis pour le remplacement de certaines toitures et fenêtres. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les plans et devis sont en cours, les travaux seront effectués à l'été 2017.

DOMAINE : MILIEU DE VIE

Objectif 19 - D'ici 2017, poursuivre le virage vert dans une démarche d'amélioration continue et une perspective de développement durable.

ACTIONS RÉALISÉES	RÉSULTATS ATTEINTS
<ul style="list-style-type: none"> Réalisation du plan d'action 2015-2016 du CACECA et maintien du niveau Excellence. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le plan d'action a été réalisé dans sa totalité.

DOMAINE : TECHNOLOGIE

Objectif 20 - D'ici 2016, établir les priorités de gestion et de développement des infrastructures technologiques.

ACTIONS RÉALISÉES	RÉSULTATS ATTEINTS
<ul style="list-style-type: none"> Poursuite de la formation du personnel pour l'intégration des nouvelles technologies. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un projet de formation en ligne a été proposé aux employées et employés.
<ul style="list-style-type: none"> Amélioration du réseau sans fil. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 17 points d'accès de réseau sans fil ont été ajoutés.
<ul style="list-style-type: none"> Analyse des priorités établies par le comité des TIC et établissement d'un plan de développement des infrastructures. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le comité a rendu son rapport et l'a soumis à la commission des études. Le Service informatique a tenu compte de ce rapport pour faire son plan d'action 2016-2017.



DOMAINE : FINANCEMENT

Objectif 21 - Chaque année, gérer rigoureusement les dépenses sans nuire au développement de projets générateurs de revenus supplémentaires.

ACTIONS RÉALISÉES	RÉSULTATS ATTEINTS
<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de la gestion serrée des prévisions budgétaires. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'objectif a été atteint. Le Collège a présenté un bilan financier positif pour 2015-2016 avec un excédent des revenus sur les charges de 237 618 \$.
<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle de la masse salariale. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ En partenariat avec le syndicat du personnel enseignant, le plan de redressement de la masse salariale est en cours de réalisation. De nouveaux outils de travail ont été créés pour faciliter les suivis et atteindre les objectifs prévus.
<ul style="list-style-type: none"> • Démarches réalisées auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur concernant la révision du plan de redressement. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le Collège a formulé des demandes au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur lors d'une rencontre à Québec le 8 mars 2016. Le Collège a effectué un suivi par lettre à nouveau le 30 juin 2016.

Objectif 22 - D'ici 2017, augmenter de 80 % les revenus autonomes du Collège.

ACTIONS RÉALISÉES	RÉSULTATS ATTEINTS
<ul style="list-style-type: none"> • Démarches pour l'implication de la Fondation Champagnat dans une fondation pour le Collège d'Alma. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Des discussions sont entamées et seront à poursuivre.
<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation du plan d'action prévu par EXPERTIS Formation continue. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ À l'exception de la reconnaissance des acquis (RAC), tous les objectifs ont été dépassés par l'équipe d'EXPERTIS Formation continue en 2015-2016.
<ul style="list-style-type: none"> • Implantation d'un stationnement payant. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Implantation en janvier 2016 d'un stationnement payant.

L'EFFECTIF SCOLAIRE

TABLEAU 1 : RÉPARTITION DU NOMBRE D'ÉLÈVES AU RÉGULIER PAR PROGRAMME

CLIENTÈLE DE L'AUTOMNE 2015		NOMBRE		
PROGRAMMES PRÉUNIVERSITAIRES		GARÇONS	FILLES	TOTAL
200.B0	Sciences de la nature	73	55	128
300.A2	Sciences humaines (Monde et culture)	20	13	33
300.A3	Sciences humaines (Individu et société)	53	95	148
300.A4	Sciences humaines (Économie et gestion)	7	6	13
500.A1	Arts, lettres et communication	2	13	15
501.A0	Musique	14	6	20
510.A0	Arts visuels (Arts et technol. informatisées)	11	24	35
COM.AA	Commandites reçues	6	8	14
<i>Doubles DEC</i>				
200.11	Sciences de la nature-Musique	1	1	2
200.16	Sciences de la nature-Arts, lettres et comm.	1	0	1
300.11	Sciences humaines-Musique	1	0	1
		189	221	410
		46,1 %	53,9 %	
PROGRAMMES TECHNIQUES				
152.A0	Gestion et exploitation d'entreprise agricole	16	7	23
152.B0	Gestion et technologies d'entreprise agricole	4	7	11
180.A0	Soins infirmiers	20	91	111
310.A0	Techniques policières	135	61	196
410.B0	Techniques de comptabilité et de gestion	14	26	40
420.A0	Techniques de l'informatique	25	2	27
551.A0	Techniques prof. de musique et chanson	11	3	14
551.B0	Technologies sonores	20	1	21
		245	198	443
		55,3 %	44,7 %	
SESSIONS D'INTÉGRATION				
081.06	Tremplin DEC Transition	10	11	21
100.01	Tremplin DEC Soins infirmiers	1	11	12
200.80	Tremplin DEC Sciences	41	25	66
300.09	Tremplin DEC Sciences et techn. humaines	10	5	15
501.12	Tremplin DEC Musique	4	1	5
		66	53	119
		55,5 %	44,5 %	
Nombre total Collège		500	472	972*
Pourcentage total Collège		51,4 %	48,6 %	100 %

Source : Direction des études, Services aux élèves, système de gestion pédagogique COBA

* Nombre total d'étudiantes et d'étudiants à l'automne 2015

LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

TABLEAU 2 : RÉUSSITE AUX COURS PAR PROGRAMME, PAR SECTEUR DE FORMATION

AUTOMNE 2015		POURCENTAGE DE COURS RÉUSSIS
PROGRAMMES PRÉUNIVERSITAIRES		90,77 %
200.B0	Sciences de la nature	96,18 %
300.A2	Sciences humaines (Monde et culture)	88,32 %
300.A3	Sciences humaines (Individu et société)	91,75 %
300.A4	Sciences humaines (Économie et gestion)	95,79 %
500.A1	Arts, lettres et communication	85,71 %
501.A0	Musique	93,20 %
510.A0	Arts visuels (Arts et technol. informatisées)	84,45 %
<i>Doubles DEC</i>		93,33 %
200.11	Sciences de la nature-Musique	100 %
200.16	Sciences de la nature-Arts, lettres et comm.	80 %
300.11	Sciences humaines-Musique	100 %
PROGRAMMES TECHNIQUES		91,49 %
152.A0	Gestion et exploitation d'entreprise agricole	89,80 %
152.B0	Gestion et technologies d'entreprise agricole	93,48 %
180.A0	Soins infirmiers	93,33 %
310.A0	Techniques policières	97,03 %
410.B0	Techniques de comptabilité et de gestion	88,81 %
420.A0	Techniques de l'informatique	89,55 %
551.A0	Techniques prof. de musique et chanson	94,37 %
551.B0	Technologies sonores	85,62 %
SESSIONS D'INTÉGRATION		72,70 %
081.06	Tremplin DEC Transition	73,75 %
100.01	Tremplin DEC Soins infirmiers	62,16 %
200.80	Tremplin DEC Sciences	73,65 %
300.09	Tremplin DEC Sciences et techn. humaines	90,32 %
501.12	Tremplin DEC Musique	63,63 %

Source : Direction des études, système de gestion pédagogique COBA

TABLEAU 3 : TAUX GLOBAL DE RÉUSSITE À LA 1^{re} SESSION

Taux global de réussite au 1 ^{er} trimestre de tous les inscrits		
	2014-2015	2015-2016
COLLÈGE D'ALMA	89,7 %	87,7 %
RÉSEAU COLLÉGIAL	81,3 %	81,1 %
DIFFÉRENCE COLLÈGE - RÉSEAU (en points de pourcentage)	8,4	6,6

Source : SRAM PSEP-DÉFI, septembre 2016

TABLEAU 4 : TAUX DE RÉINSCRIPTION AU 3^e TRIMESTRE DES ÉLÈVES

Taux de réinscription au 3 ^e trimestre des élèves quels que soient le programme et le cégep		
	2014-2015	2015-2016
COLLÈGE D'ALMA	80,4 %	81,4 %
RÉSEAU COLLÉGIAL	77,6 %	77,9 %
DIFFÉRENCE COLLÈGE - RÉSEAU (en points de pourcentage)	2,8	3,5

Source : SRAM PSEP-DÉFI, septembre 2016

TABLEAU 5 : RÉUSSITE À L'ÉPREUVE UNIFORME DE FRANÇAIS

Pourcentage d'élèves inscrits qui ont réussi l'épreuve uniforme de français*		
	2014-2015	2015-2016
COLLÈGE D'ALMA	88 %	82,9 %
RÉSEAU COLLÉGIAL	ND*	ND*
DIFFÉRENCE COLLÈGE - RÉSEAU (en points de pourcentage)	ND*	ND*

Source : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

*Données du réseau collégial pour 2014-2015 et 2015-2016 non disponibles au moment de la publication du rapport annuel

TABLEAU 6 : DIPLOMATION 2015-2016 PAR PROGRAMME, PAR SECTEUR DE FORMATION

	Été 2015	Automne 2015	Hiver 2016	TOTAL
DIPLOMES D'ÉTUDES COLLÉGIALES (DEC)				
PROGRAMMES PRÉUNIVERSITAIRES				
200.B0 Sciences de la nature		1	49	50
300.A0 Sciences humaines	1	10	71	82
500.A1 Arts et lettres			5	5
501.A0 Musique			6	6
510.A0 Arts visuels (Arts et technol. informatisées)	1	1	10	12
<i>Total partiel du secteur préuniversitaire</i>	2	12	141	155
PROGRAMMES TECHNIQUES				
152.A0 Gestion et exploitation d'entreprise agricole			4	4
180.A0 Soins infirmiers		1	26	27
310.A0 Techniques policières		1	48	49
410.B0 Techniques de comptabilité et de gestion			6	6
420.A0 Techniques de l'informatique			4	4
551.A0 Techniques prof. de musique et chanson			3	3
<i>Total partiel du secteur technique</i>		2	91	93
DEC SANS MENTION	14	4	5	23
<i>Total des diplômes d'études collégiales (DEC)</i>	16	18	237	271
ATTESTATIONS D'ÉTUDES COLLÉGIALES (AEC)				
CNE.OU Exploitation d'une entreprise agricole			1	1
CNE.OV Planification et gestion d'une entreprise agricole (volet végétal)			1	1
CNE.OW Planification et gestion d'une entreprise agricole (volet animal)			2	2
CNE.OY Exploitation d'une entreprise apicole	11		19	30
JCA.04 Techniques d'intervention en milieu carcéral		1	20	21
JCA.09 Sûreté industrielle et commerciale		16	20	36
JCA.0B Sûreté privée			1	1
JCA.0Q Techniques policières			5	5
JCA.1D Protection de la faune		25		25
<i>Total des attestations d'études collégiales (AEC)</i>	11	42	69	122
TOTAL DU COLLÈGE (DEC ET AEC)	27	60	306	393

Source : Direction des études, Services aux élèves, système de gestion pédagogique COBA

LE PERSONNEL

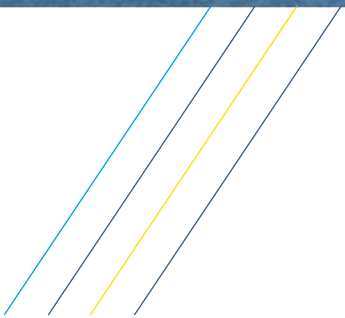
TABLEAU 7 : PERSONNEL DU COLLÈGE AU 30 JUIN 2016

	Temps complet	Temps partiel*	Chargé de projet	Chargé de cours	TOTAL
PERSONNEL ENSEIGNANT					
au régulier	84	34			118
à la formation continue				10	10
<i>Sous-total</i>					128
PERSONNEL PROFESSIONNEL					
	16				16
<i>Sous-total</i>					16
PERSONNEL DE SOUTIEN					
soutien administratif**	19	3			22
soutien technique	17		4		21
soutien manuel	11				11
<i>Sous-total</i>					54
PERSONNEL D'ENCADREMENT					
personnel cadre***	7				7
personnel de gérance	1				1
personnel hors-cadre	1				1
<i>Sous-total</i>					9
GRAND TOTAL	156	37	4	10	207

* Temps partiel : incluant les contrats à temps partiel et les contrats annuels

** Incluant un soutien non syndiqué

*** Deux autres postes cadres demeurent vacants au 30 juin 2016



GESTION
FINANCIÈRE
-
INSTANCES

LES ÉTATS FINANCIERS

Informations financières de l'exercice terminé le 30 juin 2016

FONDS DE FONCTIONNEMENT	2016 \$	2015 \$
REVENUS		
Enseignement régulier ¹	15 702 004	15 397 901
Formation continue ²	2 168 589	2 028 267
Services auxiliaires	3 166	8 863
Total	17 873 759	17 435 031
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux - Enseignants ³	8 771 235	8 923 085
Salaires et avantages sociaux - Autres personnels ³	4 798 610	5 233 735
Autres charges	4 066 296	3 579 008
Total	17 636 141	17 735 828
Excédent des revenus sur les charges	237 618	(300 797)
ÉVOLUTION DU SOLDE DE FONDS		
Solde de fonds au début de l'exercice ⁴	(2 273 660)	(1 727 804)
Excédent des revenus sur les charges	237 618	(300 797)
Virements au fonds des immobilisations		
Remboursement d'emprunts autofinancés	(247 277)	(239 326)
Acquisitions d'immobilisations	(50 895)	(5 733)
Autres	0	0
Total	(298 172)	(245 059)
Solde de fonds à la fin de l'exercice	(2 334 214)	(2 273 660)

Les informations sont tirées de l'annexe 2, Résultats détaillés par centre de responsabilités, et du Tableau F1, Solde de fonds détaillé par centre de responsabilité, du rapport financier annuel.

¹L'enseignement régulier comprend également les revenus et charges du centre collégial de transfert de technologie.

²La formation continue comprend également les revenus et charges des cours d'été.

³Les salaires et avantages sociaux comprennent également les coûts de convention.

⁴Les soldes de fonds présentés sont les soldes de fonds redressés.

LOI SUR LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS DES MINISTÈRES, DES ORGANISMES ET DES RÉSEAUX DU SECTEUR PUBLIC AINSI QUE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

1. En référence au tableau 7, Personnel du Collège au 30 juin 2016, le niveau d'effectif établi conformément à l'article 38 de la Loi pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016 n'excède pas celui de la période de référence du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.
2. Pour l'année 2015-2016, le Collège d'Alma a publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) cinq contrats de services comportant une dépense de 25 000 \$ et plus conformément aux exigences du Conseil du trésor.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LE COMITÉ EXÉCUTIF

(au 30 juin 2016)

ÉlèvesDESROCHERS, Charles
ST-PIERRE, Stéphanie**Parents**BERGERON, Claire
FRADETTE, Julie***Personnel de soutien**

CHAYER, Gino

Personnel enseignantGALARNEAU, Éric¹
GOBEIL, Hélène*²
TREMBLAY, Marie-Josée³**Personnel professionnel**

GOULET, Maxime*

SocioéconomiqueBEAULIEU, Sylvain
BRASSARD, Hélène
DUCHESNE, Tony
GENDRON, Christian, président*
LAVOIE, Julie
PARADIS LAROCHE, Jasmine**Membre d'office**PONIEWIERA, Normand, directeur général
par intérim et directeur des études*

*Membres du comité exécutif

¹ Membre du C. A. dont le mandat s'est terminé le 17 juin 2016² Membre du C. A. dont le mandat s'est terminé le 10 juin 2016³ Membre du C. A. dont le mandat a débuté le 13 juin 2016**LA COMMISSION DES ÉTUDES**

BEAULIEU, Richard	enseignant (Gestion et technologies d'entreprise agricole)
BERTRAND, Gaël	élève (secteur technique)
BOUCHARD, Annie	enseignante (Techniques de l'informatique)
BOUCHARD-BOIVIN, Alexandre	enseignant (Sciences humaines)
BRIAND, Marie	professionnelle
CHÂÎNEY, Daniel	enseignant (Arts et technologies informatisées)
CREVIER, Rachel	personnel de soutien
DESBIENS, Marjorie	enseignante (philosophie)
DUFOUR, Jude	enseignant (éducation physique)
DUFOUR, Pierre	enseignant (Technologies sonores)
GAGNÉ, Jany	cadre
GAGNON, David	enseignant (Sciences de la nature)
GOULET, Maxime	professionnel
HARMÉGNIES, Anne-Lise	enseignante (Soins infirmiers)
LAURENDEAU, Danielle	enseignante (lettres)
LÉVESQUE, Luc	enseignant (Musique)
NOËL, Stéphanie	enseignante (Techniques de comptabilité et de gestion)
PEDNEAULT, Geneviève	enseignante (langues)
PERREAULT, Andrée	professionnelle
PONIEWIERA, Normand	directeur des études
TREMBLAY, Chantale	enseignante (Techniques policières)

La formation continue répond aux besoins des personnes qui désirent se doter de nouveaux atouts pour se trouver un emploi, devenir plus performantes dans leur milieu de travail, faire reconnaître leurs acquis ou compléter une formation manquante.

Attestation d'études collégiales

Les programmes d'attestation d'études collégiales (AEC) permettent de développer des compétences et d'acquérir les qualifications directement reliées à une fonction de travail. En 2015-2016, 201 élèves ont étudié dans une des AEC, dont 174 à temps plein. L'équipe d'EXPERTIS, qui accompagne les élèves afin qu'ils réussissent leur projet de formation, est très fière du taux de diplomation qui se situe à 76 % en 2015-2016.

Au chapitre du développement de programmes d'AEC, EXPERTIS a répondu à un besoin exprimé par le milieu lors d'une journée organisée par la direction régionale du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) sur les cultures émergentes. En ce sens, en partenariat avec Créneau AgroBoréal, nous avons réalisé une étude de pertinence pour le développement de compétences liées à l'exploitation d'un verger fruitier nordique.

Reconnaissance des acquis et des compétences

La reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) permet aux travailleurs et travailleuses d'obtenir un diplôme à la suite d'une évaluation des compétences acquises au fil de leurs expériences sur le marché du travail. Au cours de la dernière année, 15 personnes ont obtenu une AEC dans le cadre d'une démarche de RAC. Ces diplômes ont été octroyés principalement dans les domaines de la sécurité et de l'agriculture.

Service aux entreprises

Tout au long de l'année, EXPERTIS a offert des formations regroupées et de courtes durées afin de contribuer à l'amélioration de la qualification et de la performance des travailleurs et travailleuses ainsi que des entreprises. La plupart des formations ont été données en partenariat avec Emploi-Québec.

En 2015-2016, EXPERTIS a tenu 65 activités de formation sur mesure qui ont rejoint 216 entreprises de la communauté. Au total, de 669 personnes y ont participé.

Enfin, un nouveau programme de formation a été développé en partenariat avec ESSOR 02. Il s'agit d'une offre visant le développement du leadership et de l'entrepreneuriat collaboratif.

TABLEAU 8 : CLIENTÈLE DE LA FORMATION CONTINUE EN 2015-2016

Clientèle de la formation continue en 2015-2016	Nombre d'élèves
TEMPS COMPLET (AEC)	174
CNE.0Y Exploitation d'une entreprise apicole (42)	
JCA.04 Techniques d'intervention en milieu carcéral (50)	
JCA.09 Sécurité industrielle et commerciale (22)	
JCA.0B Techniques policières (Premières Nations) (7)	
JCA.1D Protection de la faune (53)	
TEMPS PARTIEL (AEC)	27
CNE.0Y Exploitation d'une entreprise apicole (27)	
RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES (RAC)	15
FORMATION SUR MESURE (SERVICES AUX ENTREPRISES)	685

Source : EXPERTIS Formation continue

Agrinova, centre collégial de transfert de technologie (CCTT) en agriculture, a eu 20 ans en 2015-2016. Avec plus de projets de recherche et plus d'entreprises innovantes impliquées, la croissance des activités de recherche et d'innovation s'est poursuivie.

Les retombées collégiales

- Obtention de 46 nouveaux projets du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG);
- Collaboration accrue dans la gestion de la ferme de formation et de recherche du Collège d'Alma;
- Partage d'un gestionnaire entre le Collège (direction de la formation continue) et le CCTT (direction générale);
- Désignation d'une ressource du CCTT afin de prendre en charge la gestion administrative des demandes au CRSNG ainsi que le suivi de celles-ci. Cette personne est aussi responsable de toutes les communications avec le CRSNG et en fait rapport à la direction des services administratifs du Collège;
- Implication d'un enseignant-chercheur dans les projets de recherche (PART, FRQNT et CRSNG) pour une libération d'environ 0,5 ETC;
- Réalisation de six projets à la ferme de formation et de recherche du Collège permettant à 15 étudiants et étudiantes de se familiariser avec des démarches scientifiques (3 enseignants);
- Embauche de deux élèves en Gestion et technologies d'entreprise agricole (un pour la période hivernale et un autre durant la période estivale). Ceux-ci ont participé activement à la réalisation de projets (prise de données, travaux sur le terrain, échantillonnage, saisie et analyse);
- Participation des étudiants et étudiantes du Collège d'Alma en Gestion et technologies d'entreprise agricole à la journée de conférences organisée par Agrinova sur les divers projets en cours;
- Présidence et coordination du comité de protection des animaux du Collège d'Alma.

Au plan organisationnel et financier

- Création, avec la croissance du volume d'activités d'Agrinova, de l'équivalent de quatre nouveaux emplois techniques et professionnels au cours de la dernière année;
- Changement dans l'organigramme avec l'ajout d'un deuxième directeur de la recherche. L'équipe de recherche peut maintenant compter sur le soutien d'un directeur pour le volet animal et d'un autre pour le volet végétal;
- Troisième surplus financier consécutif permettant de résorber le déficit cumulé;
- Surplus de fonctionnement de 189 656 \$;
- Meilleur suivi de la situation financière d'Agrinova grâce aux processus et aux mécanismes de gestion interne;
- Travaux visant l'amélioration de l'outil de gestion de projets et l'ajout d'un tableau de bord de suivi d'indicateurs de performance;
- Mise à niveau des règlements généraux visant notamment l'ajout d'un poste pour la relève agricole au conseil d'administration.

Au plan de la recherche et du développement

- 176 mandats d'innovation (recherche appliquée, aide technique et formation/diffusion);
- Revenus de recherche à 1 903 613 \$, en hausse de 25 % par rapport à l'année précédente;
- Obtention d'un premier projet RI-FCI d'une durée de cinq ans et doté d'un budget de 4,8 M\$;
- Tenue d'une toute première Journée sur l'innovation en agriculture présentant les réalisations d'Agrinova;
- Poursuite de l'accompagnement des deux premiers groupes d'innovation en production laitière;
- Création de trois nouveaux groupes d'innovation en production de camerises, en production laitière et en grandes cultures;
- Cinq groupes d'innovation en fonction, regroupant 47 petites et moyennes entreprises (PME).

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS DU COLLÈGE D'ALMA

26

RÈGLEMENT NUMÉRO 29 ÉTABLISSANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS DU COLLÈGE D'ALMA

Les membres du conseil d'administration ont reçu copie du Règlement établissant un code d'éthique et de déontologie des administrateurs du Collège d'Alma (numéro 29) auquel ils sont assujettis. Chaque administrateur a rempli et remis au président du conseil d'administration une déclaration d'intérêts qu'il a, à sa connaissance, dans une entreprise faisant ou ayant fait affaire avec le Collège.

En lien avec le code d'éthique et de déontologie des administrateurs, aucune plainte ni situation n'ont été soumises au comité de déontologie.

Préambule

Le présent règlement établissant un Code d'éthique et de déontologie des administrateurs est adopté en vertu de la Loi modifiant la Loi sur le ministère du Conseil exécutif et d'autres dispositions législatives concernant l'éthique et la déontologie, le Code civil du Québec (articles 321 à 330) et la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (articles 12 et 20).

Il est à noter que les dispositions législatives d'ordre public, notamment les articles 12 et 20 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel prévalent, en cas de conflit, sur les dispositions du présent Code.

1. DÉFINITIONS

Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

- administrateur : membre du conseil d'administration du Collège;
- administrateur membre du personnel : le directeur général, le directeur des études, les deux enseignants, le professionnel et l'employé de soutien respectivement élus par leurs pairs à titre d'administrateur;
- Code : Code d'éthique et de déontologie des administrateurs;
- Collège : le Collège d'enseignement général et professionnel d'Alma;
- intérêt : ce qui importe, ce qui est utile, avantageux.

2. OBJET

Le Code a pour objet d'établir certaines règles d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs du Collège en vue :

- d'assurer la confiance du public envers le conseil d'administration et envers l'intégrité et l'impartialité de ses membres;
- et
- de permettre aux administrateurs d'exercer leur mandat et d'accomplir leurs fonctions avec confiance, indépendance et objectivité au mieux de la réalisation de la mission du Collège.

3. CHAMP D'APPLICATION

Tout administrateur est assujéti aux règles du Code. De plus, la personne qui cesse d'être administrateur est assujéti aux règles prévues à l'article 5.2 de ce code.

4. DEVOIRS GÉNÉRAUX DES ADMINISTRATEURS

L'administrateur exerce sa fonction avec indépendance, intégrité et bonne foi au mieux de l'intérêt du Collège et de la réalisation de sa mission. Il agit avec prudence, diligence, honnêteté, loyauté et assiduité comme personne raisonnable et responsable.

5. OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS

5.1 L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions :

- a) respecter les obligations que la loi, la charte constitutive du Collège et les règlements lui imposent et agir dans les limites des pouvoirs du Collège;
- b) éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel ou l'intérêt du groupe ou de la personne qui l'a élu ou nommé et les obligations de ses fonctions d'administrateur;
- c) agir avec modération dans ses propos, éviter de porter atteinte à la réputation d'autrui et traiter les autres administrateurs avec respect;
- d) ne pas utiliser à son profit ou au profit d'un tiers les biens du Collège;
- e) ne pas divulguer à son profit ou au profit d'un tiers l'information privilégiée ou confidentielle qu'il obtient en raison de ses fonctions;
- f) ne pas abuser de ses pouvoirs ou profiter indûment de sa position pour en tirer un avantage personnel;
- g) ne pas, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour une autre personne;
- h) n'accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et de valeur minime.

5.2 La personne qui cesse d'être administrateur doit :

- a) se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures d'administrateur;
- b) ne pas utiliser l'information confidentielle ou privilégiée relative au Collège à des fins personnelles et ne pas donner de conseils fondés sur des renseignements non disponibles au public.

6. RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

L'administrateur n'a droit à aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions d'administrateur du Collège. Il ne peut également recevoir aucune autre rémunération du Collège, à l'exception du remboursement de certaines dépenses autorisées par le conseil d'administration.

Cette disposition n'a pas pour effet d'empêcher les administrateurs membres du personnel de recevoir leur salaire et autres avantages prévus à leur contrat de travail.

7. RÈGLES EN MATIÈRE DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

7.1 Objet

Les règles contenues au présent article ont pour objet de faciliter la compréhension des situations de conflit d'intérêts et d'établir des procédures et modalités administratives auxquelles est assujéti l'administrateur en situation de conflit d'intérêts pour permettre de procéder au mieux de l'intérêt du Collège.

7.2 Situation de conflit d'intérêts des administrateurs

Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation réelle, apparente ou potentielle qui est objectivement de nature à compromettre ou susceptible de compromettre l'indépendance et l'impartialité nécessaires à l'exercice de la fonction d'administrateur, ou à l'occasion de laquelle l'administrateur utilise ou cherche à utiliser les attributs de sa fonction pour en retirer un avantage indu ou pour procurer un tel avantage indu à une tierce personne.

Les situations de conflit d'intérêts peuvent avoir trait à l'argent, à l'information, à l'influence ou au pouvoir :

- a) les situations de conflit d'intérêts qui ont trait à l'argent sont notamment celles relatives aux avantages directs, cadeaux ou marques d'hospitalité ainsi qu'aux relations contractuelles entre le Collège et une organisation extérieure dans laquelle l'administrateur possède un intérêt direct ou indirect;
- b) les situations qui ont trait à l'information sont notamment celles relatives au respect de la confidentialité ou à l'utilisation de l'information à des fins personnelles;
- c) les situations qui ont trait à l'influence sont notamment celles relatives à l'utilisation des attributions de sa charge d'administrateur pour infléchir une décision ou obtenir directement ou indirectement un bénéfice à son propre avantage ou à celui d'un tiers;
- c) les situations qui ont trait au pouvoir sont notamment celles relatives à l'abus d'autorité, le fait de se placer dans une situation de vulnérabilité ou de porter atteinte à la crédibilité du Collège en ayant un comportement incompatible avec les exigences de sa fonction.

Sans restreindre la portée de la définition et seulement à titre d'illustration, sont ou peuvent être considérées comme des situations de conflit d'intérêts :

- a) la situation où l'administrateur a directement ou indirectement un intérêt dans une délibération du conseil d'administration ou du comité exécutif;
- b) la situation où un administrateur a directement ou indirectement un intérêt dans un contrat ou un projet de contrat avec le Collège;
- c) la situation où un administrateur, directement ou indirectement, obtient ou est sur le point d'obtenir un avantage personnel qui résulte d'une décision du Collège;
- d) la situation où un administrateur accepte un présent ou un avantage quelconque d'une entreprise qui traite ou qui souhaite traiter avec le Collège, à l'exception des cadeaux d'usage et de peu de valeur.

7.3 Situation de conflit d'intérêts des administrateurs membres du personnel

Outre les règles établies à l'article 7.2 du Code, l'administrateur membre du personnel est en situation de conflit d'intérêts dans les cas prévus aux articles 12 et 20.1 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. Ces dispositions législatives ainsi que certaines règles d'interprétation apparaissent à l'annexe A et font partie intégrante du présent Code.

7.4 Déclaration d'intérêts

Dans les 30 jours suivant l'entrée en vigueur du présent Code ou dans les 30 jours suivant sa nomination, l'administrateur doit compléter et remettre au président du conseil d'administration une déclaration des intérêts qu'il a à sa connaissance dans une entreprise faisant affaire ou ayant fait affaire avec le Collège et divulguer, le cas échéant, toute situation réelle, potentielle ou apparente de conflit d'intérêts pouvant le concerner. Cette déclaration doit être révisée et mise à jour annuellement par l'administrateur.

Outre cette déclaration d'intérêt, l'administrateur doit divulguer toute situation de conflit d'intérêts de la manière et dans les cas prévus au premier alinéa de l'article 12 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel.

Cette disposition législative, les règles d'interprétation et un modèle de déclaration d'intérêts apparaissant à l'annexe B font partie intégrante du présent Code.

7.5 Interdictions

Outre les interdictions pour les situations de conflit d'intérêts prévues aux articles 12 et 20 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, l'administrateur qui est en situation de conflit d'intérêts à l'égard d'une question discutée au conseil d'administration ou au comité exécutif a l'obligation de se retirer de la salle des délibérations du conseil pour permettre que les délibérations et le vote se tiennent hors la présence de l'administrateur.

7.6 Rôle du président

Le président du conseil est responsable du bon déroulement des réunions du conseil d'administration. À ce titre, il doit trancher toute question relative au droit de vote à une réunion du conseil. Lorsqu'une proposition est reçue par l'assemblée, le président du conseil doit, après avoir entendu le cas échéant les représentations sur leur droit de vote des administrateurs, décider quels sont les membres habilités à délibérer et à voter.

Le président a le pouvoir d'intervenir pour qu'une personne s'abstienne de voter et pour que cette dernière se retire de la salle où siège le conseil.

La décision du président est finale.

8. CONSEILLER EN DÉONTOLOGIE

Le secrétaire du conseil, ou en son absence une autre personne nommée par le conseil d'administration, agit comme conseiller en déontologie.

Ce conseiller est chargé :

- a) d'informer les administrateurs quant au contenu et aux modalités d'application du Code;
- b) de conseiller les administrateurs en matière d'éthique et de déontologie;
- c) de faire enquête sur réception d'allégations d'irrégularités et de faire rapport au conseil d'administration;
- d) de faire publier dans le rapport annuel du Collège le présent Code ainsi que les renseignements prévus à la loi.

9. CONSEIL DE DISCIPLINE

9.1 Le conseiller en déontologie saisit le conseil d'administration de toute plainte ou de toute autre situation d'irrégularité en vertu du Code ainsi que des résultats de son enquête.

9.2 Le Conseil de discipline est constitué des membres du comité exécutif. Il a donc la responsabilité de recevoir les résultats d'enquête du conseiller en déontologie, d'analyser les cas de manquement présumés, de décider du bien-fondé de toute plainte et de décider des suites à apporter.

9.3 Le conseil de discipline notifie à l'administrateur les manquements reprochés et l'avise qu'il peut, dans les 20 jours, lui fournir par écrit ses observations et, sur demande, être entendu par ce conseil relativement aux manquements reprochés et à la sanction appropriée.

9.4 Dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, l'administrateur peut être relevé provisoirement de ses fonctions par le président du conseil d'administration.

9.5 Le conseil de discipline qui conclut que l'administrateur a contrevenu à la loi ou au Code impose la sanction disciplinaire appropriée. Les sanctions possibles sont la réprimande, la suspension ou la révocation.

9.6 L'administrateur peut appeler de la sanction auprès du conseil d'administration. Celui-ci maintient ou annule la sanction prise par le conseil de discipline.

10. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 1998.

